

SEANCE DU 19 mars 2025

.....

Le 19 mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie, lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Patrick BESNARD

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : 6

Présents : ASLINE Sylvie, BATAIS Loïc, BESNARD Patrick, LEBON Thérèse, NOURRY Catherine, TISON Nadine

Absents excusés : PARENT Sophie, PIRON Jeanine

Absent : LEFRORESTIER Cédric

Procuration :

Secrétaire de séance : TISON Nadine

Date convocation : le 14 mars 2025

Date d'affichage : 14 mars 2025

.....

Les membres du CCAS convoqués le 14 mars 2025 se sont réunis à la mairie le 19 mars 2025 à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2024 est adopté à l'unanimité

1-2025– ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

La Commission Administrative sous la présidence de Monsieur Patrick BESNARD Président, délibérant sur le compte de gestion 2024 établi par Monsieur OLIVON Serge Trésorier de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur OLIVON Serge visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

La Commission Administrative vote à l'unanimité, le compte de gestion ainsi présenté.

2-2025- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Patrick BESNARD, président sort de la salle afin de procéder au délibéré et au vote

La Commission Administrative, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Patrick BESNARD, Président, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET CCAS

	Dépenses	Recettes	Différence	Résultat exercice	Solde
Réalisations					
Fonctionnement	4 529.03 €	3 000.00€	1 529.03 €		- 1 915.14 €
Investissement	386.11 €	€	386.11 €		
Report					
Fonctionnement	€	16 942.70€			18 047.03€
Investissement		1104.33€			
Total cumulé	4 915.14 €	21 047.03€			16 131.89 €

La commission administrative, après en avoir délibéré :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes,
- Vote à l'unanimité, le compte administratif 2024

3-2025- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET 2025

Monsieur Le Président présente les résultats de l'exercice 2024 :

CCAS AFFECTATION RESULTAT 2024 AU BUDGET 2025					
FONCTIONNEMENT	2024	Dépenses	4 529.03 €		
		Recettes	3 000.00 €		
		Excédent	-1 529.03 €		
		Report 2023	16 942.70 €		
		TOTAL	15 413.67 €		Report au compte 002 excédent de fonctionnement : 15 413.67 €
INVESTISSEMENT	2024	Dépenses	386.11 €		
		Recettes	- €		
		Déficit	-386.11 €		
		Report 2023	1 104.33 €		
		TOTAL	718.22 €		Report au compte 001 excédent d'investissement : 718.22€

Monsieur Le Président propose l'affectation suivante :

- L'excédent de fonctionnement de 2024, d'un montant de 15 413.67 € sera reporté :
 1. Au compte R002 -Report en recette de fonctionnement pour un montant de 15 413.67€
 2. L'excédent d'investissement de 2024 d'un montant de 718.22 € sera reporté au compte R001-report en recettes d'investissement.

Après délibération la Commission Administrative approuve à l'unanimité l'affectation du résultat présentée.

4-2025 – VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur le Président présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2025	ARTICLE	INTITULE	BP 2024
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	15 413.67€
011	Charges à caractère général	3 720€	70	Produits des services	
023	Virement à l'investissement	10 593.67 €	74	Dotations	
65	Charges de gestion courante	4 000.00 €			
66	Charges financières	0.00 €	75	Autres produits	3 000.00 €
68	Dot.aux.amort.aux dépréc.	100€			
TOTAL		18 413.67 €	TOTAL		18 413.67€

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2025	ARTICLE	INTITULE	BP 2024
001	Déficit reporté		001	Excédent reporté	718.22 €
16	Emprunt et dettes assimilées		21	Virement de la section de fonctionnement	10 593.67 €
23	Investissement en cours	11 311.89 €	10	Dotations	
20	Dépenses imprévues		16	Emprunts - Cautions	
TOTAL		11 311.89 €	TOTAL		11 311.89€

Après en avoir délibéré, les membres du Comité votent à l'unanimité le budget 2025.

5-2025– ACCEPTATION DONS

Monsieur Le Président informe les membres du comité :

- Un don de 3 000€ au bénéfice du CCAS de Romazy a été effectué auprès de la Trésorerie ;

Il est précisé aux membres du comité que comme indiqué dans le courrier du donateur, ce don servira aux personnes âgées ou aux enfants de Romazy qui sont scolarisés dans notre école.

Les membres du comité votent 5 pour et 1 abstention, acceptent ces dons et assurent qu'ils serviront comme souhaité par les donateurs.

6-2025- SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « Solidarité Paysans ».

Monsieur Le Président rappelle que le but de cette association est l'aide aux agriculteurs, aux commerçants, aux artisans qui sont en difficultés.

Ces aides sont à la fois juridiques et administratives, en aucun cas financières.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « Solidarité Paysans » une subvention de 200.00 €.

Les membres du comité du CCAS acceptent donc de verser 200 euros sur l'exercice 2025.

7-2025- LES RESTOS DU CŒUR

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « Les Restos du Cœur ».

Monsieur Le Président rappelle que le but de l'association qui agit depuis des années sur le département et sur notre commune, pour accueillir et aider les plus démunis et que ses actions sont axées sur l'aide alimentaire, l'aide à l'insertion, l'accompagnement à la recherche d'emploi et l'accompagnement scolaire.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « Les Restos du Cœur Ille et Vilaine, une subvention de 200€.

Le comité du CCAS souhaite que cette aide soit orientée vers l'association « Les Restos du Cœur de VAL-COUESNON »

8-2025- DEPLACEMENTS SOLIDAIRES

Monsieur Le président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « Déplacements Solidaires ».

Monsieur le Président rappelle que le but de l'association est de proposer un service de mobilité et de proximité à toute famille ou personne seule, domiciliée sur les communes de Couesnon Marches de Bretagne. Elle participe à réduire l'isolement des habitants, particulièrement les personnes en difficulté et de ce fait, à prévenir la détérioration des liens sociaux de ces personnes, en facilitants leurs déplacements.

Cette activité concerne aussi les jeunes pour des manifestations associatives culturelles ou en contrat d'apprentissage et des personnes en réinsertion professionnelle.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association, « Déplacements solidaires », une subvention de 100 €.

9-2024 L'OUTIL EN MAIN DE VAL-COUESNON

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « L'Outil en Main ».

Monsieur le Président rappelle que cette association qui a pour objet de faire découvrir les métiers manuels, d'art et du patrimoine à des jeunes de 9 à 14 ans par des bénévoles permet, au-delà de la valorisation du travail manuel, de l'artisanat des métiers de l'art et du patrimoine, de développer un véritable lien intergénérationnel

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « L'Outil en Main », une subvention de 200€.

CHOIX DU MENU ET ORGANISATION DU REPAS

Dans le cadre des actions sociales menées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé d'organiser un repas pour les bénéficiaires du CCAS, le dimanche 13 avril 2025 à 12h30. Cet événement permet de renforcer la cohésion sociale, de rompre l'isolement de certaines personnes et de partager un moment de convivialité.

Cet évènement concerne tous les habitants de la commune de Romazy, une invitation sera déposée dans chaque boîte aux lettres.

Le choix du menu :

1 kir pétillant avec toasts
Mousseline de Saint Jacques au jus de crustacés
Médailon de veau aux tranches de lard
Fromage salade
Tarte tatin tiède
Café et boissons compris

Proposition : Il est proposé au conseil municipal :

- D'organiser le prochain repas du CCAS le dimanche 13 avril 2025 à la salle des fêtes de Romazy.

Séance levée 21H00

BESNARD Patrick	TISON Nadine	PARENT Sophie
		Absente
LEFORESTIER Cédric	BATTAIS Loïc	LEBON Thérèse
Absent		
PIRON Jeannine	ASLINE Sylvie	NOURRY Catherine
Absente		